

Metz, le 27 novembre 2020

Chers Amis Chasseurs,

Les annonces gouvernementales du 24 novembre sur la COVID-19 et le déconfinement partiel qui en découle vont permettre aux chasseurs, dans le strict respect des règles sanitaires, d'étendre les possibilités de chasse et ce dès le 28 novembre 2020.

**Néanmoins, le décret général qui devait préciser les conditions générales d'assouplissement du confinement n'a pas été publié au JO de ce jour.**

**Ce qui est sûr, c'est qu'à partir de demain, tous les modes de chasse pratiqués individuellement ou dans le cercle des personnes habitant sous le même toit sont autorisés dans la limite des 20 kms et des 3 heures (Cf. l'allocution du Premier Ministre hier).**

**Pour les trois autres arrêtés préfectoraux, aucune modification ; ils restent en vigueur et dans les mêmes conditions.**

Vous trouverez l'ensemble de ces arrêtés sur le site de la FDC 57.

Ces différents arrêtés vous permettent de continuer à mener des actions de chasse tant individuelles que collectives.

Durant cette période, il reste impératif de respecter scrupuleusement les consignes données notamment en matière de gestes barrières.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons de nouvelles informations officielles.

La crise sanitaire est loin d'être terminée, alors restez extrêmement prudents et prenez soin de vous.

En St Hubert,  
Le Président de la FDC 57 :  
Pierre LANG